

Les zoonoses

- Session : 2017-2018
- Année : 2017
- N° : 116 (2017-2018) 1
- Question écrite du 24/11/2017
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à GREOLI Alda, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Selon une étude publiée dans « Nature », 60 % des maladies infectieuses émergentes chez l'homme sont des zoonoses dont plus de 70 % ont pour origine la faune sauvage.

Le risque de contracter une maladie au départ d'animaux sauvages existe dans nos régions. C'est le cas, notamment, de l'échinococcose alvéolaire, maladie rare qui peut être mortelle. En 2016, le CHU de Liège a fait état de 7 nouveaux cas. D'autres maladies, comme la brucellose présente dans certaines populations de sangliers, la tularémie, peuvent être transmises à l'homme par un simple passage cutané-muqueux.

Il existe un réseau de surveillance sanitaire de la Faune sauvage financé par des fonds régionaux, fédéraux et européens. Ce réseau fonctionne avec 5 chercheurs et une vingtaine de vétérinaires partenaires. Cet outil examine plus de 2000 animaux sauvages par an.

Le réseau transmet annuellement un rapport complet de ses activités et résultats aux autorités régionales, à des partenaires scientifiques, aux agents de la DNF.

Face à cette problématique, qui se charge d'informer et de sensibiliser les nombreux promeneurs dans les forêts wallonnes ? Quelles sont les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques portées à la connaissance des citoyens ?

Comment un citoyen lambda doit-il réagir face à la découverte d'un cadavre d'animal sauvage ? A-t-on identifié certaines zones endémiques en Wallonie ? Dans l'affirmative, quels sont les canaux de diffusion des informations auprès de la population ?

- Réponse du 15/12/2017
 - de GREOLI Alda

Cette question porte sur des compétences relevant de mon collègue le Ministre Collin.